



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 29**  
**Votants : 36**  
**Date convocation : 30 novembre 2023**  
**Date d'affichage : 30 novembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 20h45, s'est réuni à Chaumontel,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

**Étaient présents** : (29) Patrice ROBIN, Claude KRIEGER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie-BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (7) Corinne TANGE donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Jacques GAUBOUR donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Patrice ROBIN, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Pascal MARTIN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

**Absents** : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Sarah BÉHAGUE.

**Secrétaire de séance** : Michel MANSOUX.

<b>N°2023/095</b>	<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF</b>
-------------------	-----------------------------------------------------------------

*Vu* le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

*Vu* les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Administration générale, finances et contrôle de gestion en date du 14 novembre 2023,

*Vu* l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 novembre 2023,

***Considérant*** la nécessité de procéder à des réajustements de crédits consécutifs à :

- l'obtention de subventions en fonctionnement comme en investissement non inscrites au budget primitif,
- le versement d'une subvention d'équipement au Budget Annexe Tourisme pour l'acquisition d'un véhicule dans le cadre du tourisme itinérant,
- la rectification d'imputations comptables sur des subventions non amortissables (bâtiment public Château de la Motte) ou amortissables (déploiement de la vidéo protection),
- la résorption d'avances faites aux fournisseurs dans le cadre du marché pour la vidéo protection en 2019 et le Domaine de la Motte en 2020,
- l'augmentation des crédits budgétaires pour l'amortissement de subventions liées à la vidéo protection,
- l'intégration dans l'actif des études préalables, honoraires divers concernant le Domaine de la Motte,
- l'ajustement des intérêts d'emprunts à verser,
- la non prévision du remboursement d'un trop perçu de l'État pour la compensation de la Taxe d'Habitation,
- les dotations versées par l'État supérieures aux estimations budgétaires,
- la contrepartie budgétaire de l'amortissement des subventions.

***Considérant*** qu'il y a lieu de modifier le budget principal de la C3PF 2023 afin d'assurer la bonne continuité des dépenses et des recettes communautaires,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** la décision modificative n°1 au budget principal de la C3PF pour l'exercice 2023 comme suit :

**Section d'Investissement**

<b>ARTICLE</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
20415331/01/TOUR	Subvention d'équipement versée aux EPL à caractère administratif pour des biens mobiliers, matériel et études	135 720,00	
041/1311/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions d'Etat rattachées aux actifs amortissables	578 663,08	
041/1311/70/ opération 19 - Plan Guide Domaine de la Motte	Subventions d'Etat rattachées aux actifs amortissables	50 184,00	
041/1312/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions Régionales rattachées aux actifs amortissables	388 956,31	
041/1313/70 / opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions Départementales rattachées aux actifs amortissables	292 395,91	
041/13361/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	DETR affectée aux actifs amortissables	66 630,40	
041/13461/18/ opération 8 - Vidéo Protection Phase 2	DETR affectée aux actifs non amortissables	87 107,70	
041/1321/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions d'Etat rattachées aux actifs non amortissables		578 663,08
041/1321/70/ opération 19 - Plan Guide Domaine de la Motte	Subventions d'Etat rattachées aux actifs non amortissables		50 184,00
041/1322/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions Régionales rattachées aux actifs non amortissables		388 956,31
041/1323/70/opération 3 - Domaine de la Motte	Subventions Départementales rattachées aux actifs non amortissables		292 395,91
041/13461/70/ opération 3 - Domaine de la Motte	DETR affectée aux actifs non amortissables		66 630,40
041/13361/18/ opération 8 - Vidéo Protection Phase 2	DETR affectée aux actifs amortissables		87 107,70
041/2158/7/ opération 8 – Vidéo protection	Résorption montant de l'avance pour le marché de vidéoprotection - TO3 - 2019	15 552,88	
041/21311/820 / opération 3 – Domaine de la Motte	Régularisation résorption montant de l'avance des travaux du château de la motte - lot 3	1 252,25	
041/238/7/opération 8 – Vidéo protection	Résorption montant de l'avance pour le marché de vidéoprotection - TO3 - 2019		15 552,88
041/238/ 820/ opération 3 – Domaine de la Motte	Régularisation résorption montant de l'avance des travaux du château de la motte - lot 3		1 252,25
040/139361/18/opération 14 - vidéo protection phase 3	Amortissement de subventions afférent aux biens amortissables transféré au compte de résultat	5 450,00	
040/139361/18/ opération 8 - vidéo protection phase 2	Amortissement de subventions afférent aux biens amortissables transféré au compte de résultat	29 036,00	

041/21311/312 - travaux Domaine de la Motte (2011 à 2015)	Intégration dans l'actif des honoraires afférents au Domaine de la Motte (frais de concours, étude d'aménagement)	22 800,00	
041/2031/020 - travaux Domaine de la Motte (2011 à 2015)	Intégration dans l'actif des honoraires afférents au Domaine de la Motte (frais de concours, étude d'aménagement)		22 800,00
041/2121/7/opération 3 – Domaine de la Motte	Intégration dans l'actif des études concernant le bilan phytosanitaire du domaine de la motte	2 700,00	
041/2031/7/opération 3 – Domaine de la Motte	Intégration dans l'actif des études concernant le bilan phytosanitaire du domaine de la motte		2 700,00
13361/18/opération 28 - Vidéo Protection Tranche 4	DETR affectée aux actif amortissables		36 000,00
1312/18/opération 28 - Vidéo Protection Tranche 4	Subvention Régionale rattachée aux actifs amortissables		54 000,00
1313/18/opération 28 - Vidéo Protection Tranche 4	Subvention Départementale rattachée aux actifs amortissables		55 000,00
1313/844/opération 4 - Voiries Communautaires - Programme ARRC	Subvention Départementale rattachée aux actifs amortissables		70 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 676 448,53</b>	<b>1 721 242,53</b>

#### Section de Fonctionnement

ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
66111/01/FIN	Intérêts d'emprunt	35,00	
7391118/01/FIN	Autres restitutions sur contributions directes	51 500,00	
7352/01/FIN	Fraction compensatoire de la CVAE		6 000,00
741124/01/FIN	Dotation d'intercommunalité des EPCI		28 000,00
741126/01/FIN	Dotation de compensation des EPCI		4 000,00
74718/020/ADM	Autres participations de l'État (régularisation PVD)		1 885,00
74718/020/ADM	Autres participations de l'État (France Service)		5 000,00
74833/01/FIN	Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		10 000,00
042/777/01/FIN	Recettes et quote part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat		34 486,00
<b>TOTAL</b>		<b>51 535,00</b>	<b>89 371,00</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin